



By Revenu Pierre

Studéa Villeurbanne République 2 Villeurbanne (69)

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER : 5549

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	Studéa Villeurbanne République 2 20 Rue Colin 69100, Villeurbanne	Total HT	76 600 €
Exploitant	NEXITY STUDEA 67 rue Arago 93585, Saint-Ouen 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexity.fr	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	NEXITY LYON SYNDIC VAISE I 32, rue Joannes Carret - TSA 50903 69338, Lyon 04 72 74 50 20	Dont prix honoraires HT	7 600 €
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	Montant TVA	1 520 €
Référence cadastrale	Section BE n°369	Total TTC	78 120 €
		Frais Notaire	7 000 €
		Total acte en mains	85 120 €
		Rentabilité brute HT / HT	4.87 %
		Numéro copropriété	5
		Numéro d'exploitation	A005
		Type de lot	T1
		Surface	19.79 m ² Carrez
		Niveau / étage	RDC
		Balcon	Une terrasse de 4.46m ² et jardinière de 1.62 m ²
		Parking	Non
		Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	320 €	Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 01/09/2020
Fonds de travaux (annuel)	28 €	Loyer annuel HT	3 732 €
Taxe foncière (2024)	419 €	Mode d'indexation	Annuelle - IRL à 80% - plafonnée à 1.5%
Dont TOM remboursée	0 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Date de la dernière AG	19/03/2024	Classement de résidence de tourisme	non
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	COMMENTAIRE	
Année de construction	2011	Il est prudent de prévoir 1.500 € HT pour des travaux / mobilier Loyer indexer au 01/10/2025	
DAT et livraison	-		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 20/01/2026 à 08:35